



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE MONT-ROYAL LE MARDI 20 FÉVRIER 2024 À 19 h, AU 90, AVENUE ROOSEVELT

Présents :

Le maire: Peter J. Malouf

les conseillers: Antoine Tayar
Maryam Kamali Nezhad
Daniel Pilon
Maya Chammas
Caroline Decaluwe
Sébastien Dreyfuss
Sophie Séguin

Absente :

la conseillère :

Julie Halde

formant quorum

et

Alexandre Verdy, Greffier
Myriam Léger, Greffière adjointe

- À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter. Les votes à l'unanimité sont donc des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

1. Ouverture de la séance et mots du maire et des membres du conseil

Le maire ouvre la séance à 19 h souhaite la bienvenue aux gens dans la salle et à ceux visionnant la séance en webdiffusion. De plus, les membres du conseil informent le public des sujets et des événements passés ou à venir.

2. Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 24-02-01

Objet : Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition du conseiller Antoine Tayar, appuyé par la conseillère Maryam Kamali Nezhad, il est résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil du 20 février 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 24-02-01

Subject: Adoption of Agenda

It was moved by Councillor Antoine Tayar, seconded by Councillor Maryam Kamali Nezhad, and resolved:

To adopt the agenda of the Regular Meeting of February 20, 2024.

CARRIED UNANIMOUSLY

3. Période de questions du public

Le maire ouvre la première période de questions à 19 h 22, il répond aux questions de 6 citoyens et la période de questions se termine à 19 h 42.

4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 janvier 2024

RÉSOLUTION N° 24-02-02

Objet : Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 janvier 2024

ATTENDU QUE copies du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 janvier 2024 du conseil municipal de Ville de Mont-Royal ont été remises à chaque membre du conseil dans le délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, le greffier est dispensé d'en faire la lecture ;

Sur proposition de la conseillère Caroline Decaluwe, appuyé par le conseiller Sébastien Dreyfuss, il est résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 23 janvier 2024 du conseil municipal de Ville de Mont-Royal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 24-02-02

Subject: Adoption of Minutes of the Regular Meeting of January 23, 2024

WHEREAS copies of the minutes of the Town of Mount Royal Council Regular Meeting of January 23, 2024, have been delivered to each member of Council within the time prescribed by section 333 of the *Cities and Towns Act*, the Town Clerk shall be dispensed with the reading thereof;

It was moved by Councillor Caroline Decaluwe, seconded by Councillor Sébastien Dreyfuss, and resolved:

To adopt the Minutes of the Town of Mount Royal Council Regular Meeting of January 23, 2024.

CARRIED UNANIMOUSLY

5. Dépôt de documents :

- .1 Liste des commandes -20 000\$
- .2 Liste des commandes -50 000\$
- .3 Liste des achats sans émission de bons de commande
- .4 Liste des chèques et dépôts directs
- .5 Rapport - Ressources humaines
- .6 Permis et certificats
- .7 Déclaration d'intérêts pécuniaires amendée

6. Ratification des débours pour la période du 1^{er} janvier au 31 janvier 2024

RÉSOLUTION N° 24-02-03

Objet : Ratification des débours pour la période du 1^{er} janvier au 31 janvier 2024

Sur proposition de la conseillère Sophie Séguin, appuyé par le conseiller Daniel Pilon, il est résolu :

De confirmer et d'approuver les débours visant la période 1^{er} janvier au 31 janvier 2024 :

Masse salariale : 2 096 502 \$

Fournisseurs et autres paiements : 3 695 083 \$

Frais de financement : 19 667 \$

Total des déboursés : 5 811 252 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 24-02-03

Subject: Ratification of disbursements for the period of January 1st to January 31, 2024

It was moved by Councillor Sophie Séguin, seconded by Councillor Daniel Pilon, and resolved:

To confirm and approve the disbursements for the period between January 1st to January 31, 2024:

Payroll: \$2,096,502

Suppliers and other payments: \$3,695,083

Financing costs: \$19,667

Total disbursements: \$5,811,252

CARRIED UNANIMOUSLY

7. **Adjudication d'une émission d'obligations à la suite des demandes de soumissions publiques**

RÉSOLUTION N° 24-02-04

RESOLUTION NO. 24-02-04

Objet : Adjudication d'une émission d'obligations à la suite des demandes de soumissions publiques

Subject: Awarding of a bond issue contract following a public tender call

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts numéros E-1201, E-1501, E-1601, E-1703, E-1803, E1804, E-1303, E-1802, E-1901, E-2103, E-2203, E-2205, E-2207, E-2302, E-2303 et E-2306, la Ville de Mont-Royal souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance ;

ATTENDU QUE la Ville de Mont-Royal a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 1^e mars 2024, au montant de 10 839 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu cinq soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

<p>1 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.</p> <p>384 000 \$ 4,90000 % 2025 402 000 \$ 4,65000 % 2026 422 000 \$ 4,50000 % 2027 442 000 \$ 4,40000 % 2028 9 189 000 \$ 4,30000 % 2029</p> <p>Prix : 98,25600 Coût réel : 4,74592 %</p>
<p>2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.</p> <p>384 000 \$ 4,85000 % 2025 402 000 \$ 4,65000 % 2026 422 000 \$ 4,45000 % 2027 442 000 \$ 4,45000 % 2028 9 189 000 \$ 4,45000 % 2029</p> <p>Prix : 98,71500 Coût réel : 4,77090 %</p>
<p>3 - MARCHÉS MONDIAUX CIBC INC.</p> <p>384 000 \$ 5,00000 % 2025 402 000 \$ 4,75000 % 2026 422 000 \$ 4,50000 % 2027 442 000 \$ 4,45000 % 2028 9 189 000 \$ 4,40000 % 2029</p> <p>Prix : 98,52466 Coût réel : 4,77614 %</p>
<p>4 - VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.</p> <p>384 000 \$ 4,95000 % 2025 402 000 \$ 4,70000 % 2026 422 000 \$ 4,45000 % 2027 442 000 \$ 4,45000 % 2028 9 189 000 \$ 4,45000 % 2029</p> <p>Prix : 98,60857 Coût réel : 4,79885 %</p>
<p>5 - BMO NESBITT BURNS INC.</p> <p>384 000 \$ 5,00000 % 2025 402 000 \$ 4,50000 % 2026</p>

422 000 \$ 4,50000 % 2027
442 000 \$ 4,50000 % 2028
9 189 000 \$ 4,50000 % 2029

Prix : 98,66300 Coût réel : 4,83153 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC. est la plus avantageuse ;

Sur proposition de la conseillère Sophie Séguin, appuyé par le conseiller Antoine Tayar, il est résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;

QUE l'émission d'obligations au montant de 10 839 000 \$ de la Ville de Mont-Royal soit adjugée à la firme VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC. ;

QUE demande soit faite à ces derniers de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission ;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents ;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises » ;

Que le maire, M. Peter J. Malouf, et la trésorière, Mme Nathalie Rhéaume, soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

8. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 10 839 000 \$ qui sera réalisé le 1er mars 2024

RÉSOLUTION N° 24-02-05

RESOLUTION NO. 24-02-05

Objet : Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 10 839 000 \$ qui sera réalisé le 1er mars 2024

Subject: Concordance and short-term resolution relating to a bond loan in the amount of \$10,839,000 to be completed on March 1, 2024

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Mont-Royal souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 10 839 000 \$ qui sera réalisé le 1^{er} mars 2024, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
E-1201	1 192 800 \$
E-1501	51 400 \$
E-1601	650 700 \$
E-1703	1 585 100 \$
E-1803	1 274 900 \$
E-1803	118 900 \$
E-1804	86 500 \$
E-1303	625 900 \$
E-1802	168 000 \$

E-1802	197 000 \$
E-1901	300 000 \$
E-2103	72 000 \$
E-2203	840 000 \$
E-2205	318 000 \$
E-2207	66 000 \$
E-2302	393 000 \$
E-2303	2 700 800 \$
E-2306	198 000 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence ;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros E-1201, E-1501, E-1601, E-1703, E-1803, E-1804, E-1303, E-1802, E-1901, E-2103, E-2203, E-2205, E2302 et E-2303, la Ville de Mont-Royal souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements ;

Sur proposition de la conseillère Sophie Séguin, appuyé par le conseiller Antoine Tayar, il est résolu :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. Les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 1^{er} mars 2024 ;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 1 mars et le 1 septembre de chaque année ;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7) ;
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS ;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents ;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé \ « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises\ » ;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

BANQUE NATIONALE DU CANADA
SUCCURSALE 00761
1319 CANORA
MOUNT-ROYAL, QC
H3P 2J5
8. Que les obligations soient signées par le maire et la trésorière. La Ville de Mont-Royal, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées ;

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2030 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros E-1201, E-1501, E-1601, E-1703, E-1803, E-1804, E-1303, E-1802, E-1901, E-2103, E-2203, E-2205, E2302 et E-2303 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 1^{er} mars 2024), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

9. Autorisation de paiement - Assurances de dommages et automobile

RÉSOLUTION N° 24-02-06

Objet : Autorisation de paiement - Assurances de dommages et automobile

Sur proposition de la conseillère Maya Chammas, appuyé par la conseillère Maryam Kamali Nezhad, il est résolu :

De verser à BFL CANADA services de risques et assurances inc., un montant de 138 410 \$, incluant la taxe de 9 % et les frais de courtage, pour les primes des assurances de dommages aux biens, bris des équipements et délits ;

De verser à BFL CANADA services de risques et assurances inc., un montant de 138 924 \$, incluant la taxe de 9 % et les frais de courtage, pour les primes des assurances responsabilité civile et municipale ;

De verser à Beneva - Assurances générales un montant de 29 073,57 \$, incluant la taxe de 9 %, pour les primes d'assurance automobile ;

D'imputer la dépense comme suit :

Provenance : Budget de fonctionnement 2024

Imputation : Postes budgétaires 02-140-00-421, 02-140-00-422 et 02-140-00-424

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 24-02-06

Subject: Payment Authorization - Property, Casualty and Vehicle Insurance

It was moved by Councillor Maya Chammas, seconded by Councillor Maryam Kamali Nezhad, and resolved:

To pay to BFL CANADA services de risques et assurances inc. the amount of \$138,410, including the 9% tax and the brokerage fees, for the damage to property, equipment breakdown and crime insurance premiums;

To pay to BFL CANADA services de risques et assurances inc. the amount of \$138,924, including the 9% tax and the brokerage fees, for the liability and municipal insurance premiums;

To pay to Beneva - Assurances générales the amount of \$29,073.57, including the 9% tax, for the vehicle insurance premiums;

To charge this expenditure as follows:

Source: Operating Budget 2024

Appropriation: Budget items 02-140-00-421, 02-140-00-422 and 02-140-00-424

CARRIED UNANIMOUSLY

10. Essouchement des arbres publics

RÉSOLUTION N° 24-02-07

Objet : Essouchement des arbres publics

Sur proposition du conseiller Antoine Tayar, appuyé par la conseillère Maryam Kamali Nezhad, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 254 000 \$ (taxes incluses) en 2024 pour le contrat « Essouchement des arbres publics », selon le prix unitaire inscrit au bordereau des prix, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant ;

D'accorder à la compagnie ARBO-DESIGN INC., le contrat C-2024-32 à cette fin, au prix de 231 272,21 \$ (taxes incluses) pour la saison 2024, avec option de renouvellement au gré de la Ville pour les années 2025 et 2026, les prix unitaires

RESOLUTION NO. 24-02-07

Subject: Stump grinding of public trees

It was moved by Councillor Antoine Tayar, seconded by Councillor Maryam Kamali Nezhad, and resolved:

To authorize an expense for the amount of \$254,000 (taxes included) in 2024 for the "Stump grinding of public trees" according to the unit price listed in the schedule of prices, which included, as needed, all accessory cost;

To award to the company ARBO-DESIGN INC., the contract C-2024-32, to undertake this work at the unit price submitted, for a total amount of \$231,272.21 (taxes included) for the 2024 season, with renewal option at the Town's discretion for the

seront ajustés selon la hausse ou la baisse de l'indice des prix à la consommation (IPC) le tout conformément aux documents d'appel d'offres préparés pour ce contrat ;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

Provenance : Budget de fonctionnement 2024

Imputation : 02-762-00-458 « Services extérieurs - Abattage et Essouchage »

Contrat : 231 272,21 \$ (taxes incluses)
Dépense: 254 000,00 \$ (taxes incluses)
Crédit : 231 935,86 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

years 2025 and 2026, unit prices will be adjusted according to the increase or decrease in the index consumer prices (IPC) all in accordance with the call for tendering documents prepared for this contract;

To charge the expenses related to this contract as follows:

Source: 2024 operating budget

Appropriation: 02-762-00-458 "Services extérieurs - Abattage et Essouchage"

Contract: \$231,272.21 (taxes included)
Expense: \$254,000.00 (taxes included)
Credit: \$231,935.86

CARRIED UNANIMOUSLY

11. Pose de gazon en plaques suite à des travaux d'essouchement

RÉSOLUTION N° 24-02-08

Objet : Pose de gazon en plaques suite à des travaux d'essouchement

Sur proposition de la conseillère Maryam Kamali Nezhad, appuyé par la conseillère Sophie Séguin, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 108 000 \$ (taxes incluses) en 2024 pour la pose de gazon en plaques suite à des travaux d'essouchement, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant ;

D'accorder à la compagnie 178001 CANADA INC. (GROUPE NICKY) le contrat (C-2024-33) à cette fin, au prix unitaire soumis, soit au montant de 98 562,32 \$ (taxes incluses), le tout conformément aux documents d'appel d'offres ;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

Provenance : Budget de fonctionnement 2024

Imputation : 02-762-00-458 « Services extérieurs - Essouchage »

Contrat : 98 562,32 \$ (taxes incluses)
Dépense : 108 000,00 \$ (taxes incluses)
Crédit : 98 618,40 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 24-02-08

Subject: Laying of sod following grubbing work

It was moved by Councillor Maryam Kamali Nezhad, seconded by Councillor Sophie Séguin, and resolved:

To authorize an expense of \$108,000 (taxes included) in 2024 the laying of sod following grubbing work, which includes, as needed, all accessory costs;

To award to the company 178001 CANADA INC. (GROUPE NICKY) the contract (C-2024-33) to undertake these works, at the unit price submitted, for the amount of \$98,562.32 (taxes included), all in accordance with tendering documents;

To allocate the expenses associated with this contract as follows:

Source: 2024 operating budget

Appropriation: 02-762-00-458 "Services extérieurs - Essouchage"

Contract: \$98,562.32 (taxes included)
Expenses: \$108,000.00 (taxes included)
Credit: \$98,618.40

CARRIED UNANIMOUSLY

12. Réaménagement de deux bureaux de contremaîtres au 180, chemin Clyde

RÉSOLUTION N° 24-02-09

Objet : Réaménagement de deux bureaux de contremaîtres au 180, chemin Clyde

Sur proposition de la conseillère Maryam Kamali Nezhad, appuyé par le conseiller Daniel Pilon, il est résolu :

D'autoriser une dépense maximale de 70 000 \$ (taxes incluses) dans le cadre du projet N° 2024-320-09 pour des travaux d'aménagement de deux bureaux de contremaîtres au 180, chemin Clyde;

D'autoriser un emprunt de 70 000 \$ (taxes incluses) du fonds de roulement pour acquitter cette dépense et de rembourser cette somme sur une période de 5 ans.

D'autoriser la Directrice générale à octroyer directement les divers contrats requis à l'exécution de ce projet, le tout selon les politiques, les règles et procédures de la Ville.

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

Imputation : Projet N° 2024-320-09
Réaménagement de deux bureaux de contremaîtres au 180, chemin Clyde

Provenance : Fonds de roulement

Compte budgétaire : 22-300-00-723

Dépense : 70 000,00 \$ (taxes incluses)
Crédit : 63 919,33 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 24-02-09

Subject: Renovation of the offices of two foremen, at 180 Clyde Road

It was moved by Councillor Maryam Kamali Nezhad, seconded by Councillor Daniel Pilon, and resolved:

To authorize a maximum expenditure of \$70,000 (taxes included) for project No. 2024-320-09 for the renovation of the offices of two foremen, at 180 Clyde road;

To authorize a loan of \$70,000 (taxes included) from the working fund to pay for this expense and to repay this amount over a period of 5 years;

To authorize the Town Manager to directly award the various contracts required for the execution of this project, all according to the Town's policies, rules and procedures.

To allocate the expenses associated with this contract as follows:

Imputation: Project No. 2024-320-09 Renovation of the offices of two foremen, at 180 Clyde road

Provenance: Working fund

Budget account: 22-300-00-723

Expense: \$70,000.00 (taxes included)
Credit: \$63,919.33

CARRIED UNANIMOUSLY

13. Renouvellement du contrat pour l'entretien de nos terrains sportifs et tennis et des chalets aux parcs Mohawk et Connaught pour la saison 2024. (SMP-2022-42)

RÉSOLUTION N° 24-02-10

Objet : Renouvellement du contrat pour l'entretien de nos terrains sportifs et tennis et des chalets aux parcs Mohawk et Connaught pour la saison 2024. (SMP-2022-42)

Sur proposition du conseiller Sébastien Dreyfuss, appuyé par la conseillère Caroline Decaluwe, il est résolu :

D'accepter l'option de renouvellement pour la saison 2024 tel qu'indiqué dans l'appel d'offres original de "CG et associés Inc." au prix total de 318 724,64 \$ (taxes incluses) pour l'entretien de nos terrains sportifs, des tennis et des chalets aux parcs Mohawk et Connaught pour la saison 2024 ;

D'accorder à «CG et associés Inc. », le contrat à cette fin, au montant de 318 724,64 \$ (taxes incluses) pour la saison 2024 ;

RESOLUTION NO. 24-02-10

Subject: Renewal of the contract for the maintenance of sports fields and tennis courts and chalets at Mohawk and Connaught Park for the 2024 season. (SMP-2022-42)

It was moved by Councillor Sébastien Dreyfuss, seconded by Councillor Caroline Decaluwe, and resolved:

To accept the renewal option for the 2024 season, as indicated in the original tender from "CG et associés Inc." for a total price of \$318,724.64 (taxes included) for the maintenance of sports fields and tennis courts and chalets at Mohawk and Connaught Park for the 2024 season;

To award to "CG et associés Inc.", the contract for this work, for an amount of \$318,724.64 (taxes included) for the 2024 season;

D'autoriser une dépense de 318 724,64 \$ (taxes incluses) pour l'entretien de nos terrains sportifs, des tennis et des chalets aux parcs Mohawk et Connaught et ce, durant la saison 2024 ;

D'imputer la dépense associée à ce contrat jusqu'à concurrence de 318 724,64 \$ (taxes incluses) comme suit :

Provenance : Budget de fonctionnement 2024

Imputation : 277 400 \$ au 02-756-01-447 « Services extérieurs terrains de tennis »
41 324,64 \$ au 02-794-02-529 « Entretien et réparations- Country Club »

Montant Total : 318 724,64 \$ (taxes incluses)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

To authorize an expense of \$318,724.64 (taxes included) for the maintenance of sports fields and tennis courts and chalets at Mohawk and Connaught Park for the 2024 season;

To charge this expenditure up to \$318,724.64 (taxes included) as follows:

Source: 2024 Operating Budget

Appropriation: \$277,400 to 02-756-01-447 "Services extérieurs terrains de tennis"
\$41,324.64 to 02-794-02-529 « Entretien et réparations- Country Club »

Total amount \$318,724.64 (taxes included)

CARRIED UNANIMOUSLY

14. Renouvellement du contrat pour l'entretien quotidien des terrains de baseball et de soccer au parc Danyluk pour 2024. (SMP-2022-11)

RÉSOLUTION N° 24-02-11

Objet : Renouvellement du contrat pour l'entretien quotidien des terrains de baseball et de soccer au parc Danyluk pour 2024. (SMP-2022-11)

Sur proposition du conseiller Sébastien Dreyfuss, appuyé par la conseillère Maya Chammas, il est résolu :

D'accepter l'option de renouvellement pour la saison 2024 tel qu'indiqué dans l'appel d'offres original de « Techniparc Inc. » au prix total de 72 820,40 \$ (taxes incluses) pour l'entretien des terrains de baseball et de soccer au parc Danyluk situés au 60, avenue Roosevelt et plusieurs petits terrains de soccer situés dans d'autres parcs ;

D'accorder à « Techniparc Inc. », le contrat à cette fin, au montant de 72 820,40 \$ (taxes incluses) pour la saison 2024 ;

D'autoriser une dépense maximale de 72 820,40 \$ pour l'entretien des terrains de baseball et de soccer au parc Danyluk ;

D'imputer cette dépense jusqu'à concurrence de 72 820,40 \$ (taxes incluses) aux activités financières de 2024, poste budgétaire N° 02-751-01-447.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 24-02-11

Subject: Renewal of contract for the maintenance of the baseball and soccer fields at Danyluk Park for 2024. (SMP-2022-11)

It was moved by Councillor Sébastien Dreyfuss, seconded by Councillor Maya Chammas, and resolved:

To accept the renewal option for the 2024 season, as indicated in the original tender from "Techniparc Inc". for a total price of \$72,820.40 (taxes included) for the maintenance of the baseball and soccer fields at Danyluk Park, 60 Roosevelt Avenue, and other soccer fields in other parks;

To award to "Techniparc Inc", the contract for this work, for an amount of \$72,820.40 (taxes included) for the 2024 season;

To authorize a maximum amount of \$72,820.40 for the maintenance of the baseball and soccer fields at Danyluk Park;

To charge this expenditure up to \$72,820.40 (taxes included) to the 2024 financial activities, budget item No. 02-751-01-447.

CARRIED UNANIMOUSLY

15. Dépenses supplémentaires - Aménagement du parc Jardin royal

RÉSOLUTION N° 24-02-12

Objet : Dépenses supplémentaires - Aménagement du parc Jardin royal

Sur proposition de la conseillère Maya Chammas, appuyé par la conseillère Sophie Séguin, il est résolu :

D'autoriser une dépense supplémentaire de 148 600 \$ (taxes incluses) pour l'aménagement du parc Jardin royal, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant ;

De modifier le PTI pour le projet 2018-310-20 « Verdissement secteur Bates/Ekers » en augmentant le crédit budgétaire de 135 691,61 \$;

D'imputer cette dépense comme suit :

Provenance : Fonds de parcs (Crédit de 135 691,61 \$)

Imputation : Projet : 2018-310-20 « Verdissement secteur Bates/Ekers » PTI 2019 et 2023

Compte budgétaire : 22-300-00-719

Dépenses : 148 600,00 \$ (taxes incluses)
Crédits : 135 691,61 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 24-02-12

Subject: Additional expenses - Construction of Royal Garden Park

It was moved by Councillor Maya Chammas, seconded by Councillor Sophie Séguin, and resolved:

To authorize an additional expense for the amount of \$148,600 (taxes included) for the construction of the Royal Garden park, which includes, as needed, all accessory costs;

To modify the TCP for project 2018-310-20 "Verdissement secteur Bates/Ekers" by increasing the budgetary credit by \$135,691.61;

To charge this expense as follows:

Source: Park funds (Credit of \$135,691.61)

Appropriation: Project: 2018-310-20
"Verdissement secteur Bates/Ekers" 2019 and 2023 TCP

Budget account: 22-300-00-719

Expenses: \$148,600.00 (taxes included)
Credits: \$135,691.61

CARRIED UNANIMOUSLY

16. Système de pondération et d'évaluation pour services professionnels - surveillance des travaux d'infrastructure

RÉSOLUTION N° 24-02-13

Objet : Système de pondération et d'évaluation pour services professionnels - surveillance des travaux d'infrastructure

Sur proposition du conseiller Antoine Tayar, appuyé par le conseiller Daniel Pilon, il est résolu :

D'approuver le système de pondération et d'évaluation des offres pour services pour la surveillance des travaux d'infrastructure. Celle-ci sera utilisée lors des prochains mandats de surveillance similaires dans le futur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 24-02-13

Subject: Bid weighting and evaluation system for professional services - monitoring and inspection of infrastructure civil works

It was moved by Councillor Antoine Tayar, seconded by Councillor Daniel Pilon, and resolved:

To approve the bid weighting and evaluating system for engineering professional services for the monitoring and the inspection of infrastructure works. This bid weighting and evaluating system will be used for similar future mandates for monitoring and inspection services of infrastructure works.

CARRIED UNANIMOUSLY

17. Services professionnels d'experts en audit comptable

RÉSOLUTION N° 24-02-14

Objet : Services professionnels d'experts en audit comptable

Sur proposition du conseiller Sébastien Dreyfuss, appuyé par la conseillère Caroline Decaluwe, il est résolu :

D'accorder à Deloitte S.E.N.C.R.L., s.r.l., le contrat de services professionnels (SMP-2024-10) pour la vérification des états financiers, la production des déclarations d'impôt, les audits sur demande et les services de consultation comptable et fiscale pour les années financières 2023 à 2027, pour un montant total maximum de 378 124,03 \$ taxes incluses, aux prix forfaitaires et unitaires soumis, le tout conformément aux documents d'appel d'offres et de soumission ;

D'autoriser la directrice générale à approuver les contrats de services professionnels sur demande à l'intérieur du cadre financier des budgets adoptés par le Conseil municipal de la Ville, le tout en conformité avec les dispositions des règlements, des politiques et des procédures de la Ville ;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

Provenance :

Budget de fonctionnement, 2024, 2025, 2026, 2027 et 2028

Imputation :

02-132-00-413 : « Honoraires professionnels - Comptabilité et vérification »

Les crédits requis à cette fin, pour les années 2025 à 2028, seront maintenus dans l'enveloppe budgétaire de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 24-02-14

Subject: Professional Services experts in accounting audits

It was moved by Councillor Sébastien Dreyfuss, seconded by Councillor Caroline Decaluwe, and resolved:

To award to Deloitte S.E.N.C.R.L., s.r.l., the professional services contract (SMP-2024-10) for the audit of financial statements, filing of tax returns, audits on request, and accounting and tax consulting services for the 2023 to 2027 fiscal years, for a maximum total amount of \$378,124.03 taxes included, at the lump-sum and unit prices submitted, all in accordance with the tender documents and submission;

To authorize the Town Manager to approve contracts for professional services on demand within the Town budget adopted by the City council, all in accordance to Town Regulations, policies and procedures;

To charge the expenses related to this contract as follows:

Source:

Operating budget, 2024, 2025, 2026, 2027 and 2028

Appropriation:

02-132-00-413: « Honoraires professionnels - Comptabilité et vérification »

The credits required for 2025 to 2028 for this contract will be maintained in the Town's budget.

CARRIED UNANIMOUSLY

18. Services professionnels pour la réfection des surfaces des terrains de tennis synthétiques au parc Mohawk

RÉSOLUTION N° 24-02-15

Objet : Services professionnels pour la réfection des surfaces des terrains de tennis synthétiques au parc Mohawk

Sur proposition du conseiller Daniel Pilon, appuyé par la conseillère Sophie Séguin, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 20 000,00 \$ (taxes incluses) pour les services professionnels pour la réfection des surfaces des terrains de tennis synthétiques au parc Mohawk, le tout conformément à l'article 544.1 de la *Loi sur les cités et villes* ;

RESOLUTION NO. 24-02-15

Subject: Professional services for resurfacing of the synthetic tennis courts at Mohawk Park

It was moved by Councillor Daniel Pilon, seconded by Councillor Sophie Séguin, and resolved:

To authorize an expenditure of \$20,000.00 (taxes included) for professional services for the repair of the surfaces of the synthetic tennis courts at Mohawk Park, all in accordance with section 544.1 of the *Loi sur les cités et villes*;

D'accorder à EMS INGÉNIERIE INC. le mandat de services professionnels visant la production d'un rapport d'expertise en génie civil, conformément à leur offre de services, au montant de 10 117,80 \$(taxes incluses) ;

D'autoriser la Directrice générale à octroyer directement les divers contrats requis à l'exécution de ce projet, le tout selon les politiques, les règles et procédures de la Ville ;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

Provenance : Règlement d'emprunt E-2305, amorti sur une période de 15 ans.

Imputation : Projet : 2020-710-06 « Réfection des terrains de tennis en caoutchouc au parc Mohawk »

Compte budgétaire : 22-700-00-718

Dépense : 20 000,00 \$ (taxes incluses)
Crédit : 18 262,67 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

To award to EMS ENGINEERING INC. the professional services mandate aimed at producing a civil engineering expert report, in accordance with their service offering, in the amount of \$10,117.80 (taxes included);

To authorize the Town Manager to grant various contracts required for the execution of this project, all in accordance with the Town's policies, rules and procedures;

To charge these expenditures as follows:

Source: Loan by-law E-2305, amortized over a period of 15 years.

Appropriation:Project: 2020-710-06 "Réfection des terrains de tennis en caoutchouc au parc Mohawk"

Budget account: 22-700-00-718

Expenses: \$20,000.00 (taxes included)
Credit: \$18,262.67

CARRIED UNANIMOUSLY

19. Prolongation – Collecte et transport de matières recyclables

RÉSOLUTION N° 24-02-16

Objet : Prolongation – Collecte et transport de matières recyclables

Sur proposition de la conseillère Caroline Decaluwe, appuyé par le conseiller Sébastien Dreyfuss, il est résolu :

D'autoriser une prolongation du contrat C-2021-01 d'un (1) mois à la compagnie DERICHEBOURG CANADA ENVIRONNEMENT INC. et autoriser une dépense de 40 000 \$ (taxes incluses) pour la collecte et transport de matières recyclables, conformément aux documents d'appels d'offres pour la période comprise entre le 1er avril 2021 et le 31 mars 2024 ;

D'imputer les dépenses associées au nouveau contrat comme suit :

Provenance : Budget de fonctionnement 2024

Imputation : 02-452-00-446 « Services extérieurs – Collectes sélectives »

Dépense totale : 40 000,00 \$ (taxes incluses)
Crédit : 36 525,33 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 24-02-16

Subject: Extension – Collection and transportation of recyclable materials

It was moved by Councillor Caroline Decaluwe, seconded by Councillor Sébastien Dreyfuss, and resolved:

To authorize an extension of the contract C-2021-01 for one (1) month to the company DERICHEBOURG CANADA ENVIRONNEMENT INC. and authorize an expenditure of \$40,000 (taxes included) for the collection and transportation of recyclable materials, in accordance with the tender documents for the period between April 1, 2021 and March 31, 2024;

To charge the expenses associated with the new contract as follows:

Source: Operating budget 2024

Appropriation: 02-452-00-446 "External services – Selective collections"

Total expense: \$40,000.00 (taxes included)
Credit: \$36,525.33

CARRIED UNANIMOUSLY

20. Entretien des bacs roulants

RÉSOLUTION N° 24-02-17

Objet : Entretien des bacs roulants

Sur proposition de la conseillère Maya Chammas, appuyé par le conseiller Antoine Tayar, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 41 000 \$ (taxes incluses) en 2024 pour l'entretien des bacs roulants, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant ;

D'accorder à la compagnie USD GLOBAL INC le contrat (C-2024-34) aux prix unitaires soumis de 37 931,23 \$ (taxes incluses) pour la période du 1^{er} mars 2024 jusqu'au 31 décembre 2024, conformément aux documents d'appel d'offres ;

D'imputer les dépenses associées au nouveau contrat comme suit :

Provenance : Budget de fonctionnement 2024

Imputation : 02-452-00-446 « Services extérieurs - Collectes sélectives »

Contrat : 18 922,16 \$ (taxes incluses)
Dépense totale : 19 535,91 \$ (taxes incluses)
Crédit : 17 838,71 \$

02-452-00-459 « Résidus de jardins / développement durable »

Contrat : 19 009,07 \$ (taxes incluses)
Dépense totale : 21 464,09 \$ (taxes incluses)
Crédit : 19 599,58 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21. Services de laboratoire

RÉSOLUTION N° 24-02-18

Objet : Services de laboratoire

Sur proposition de la conseillère Maryam Kamali Nezhad, appuyé par la conseillère Maya Chammas, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 116 537,03 \$ (taxes incluses) pour les services professionnels pour les services de laboratoire, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant ;

D'accorder à SOLMATECH INC. le contrat (C-2024-36) à cette fin, aux prix unitaires soumis, pour un prix total de 105 942,75 \$ (taxes incluses), conformément aux documents d'appel d'offres préparés pour ce contrat sous réserve de l'approbation du règlement d'emprunt E-2403 par le MAMH ;

RESOLUTION NO. 24-02-17

Subject: Maintenance of rolling bins

It was moved by Councillor Maya Chammas, seconded by Councillor Antoine Tayar, and resolved:

To authorize an expense of \$41,000 (taxes included) in 2024 for the maintenance of rolling bins, including all incidental costs, if applicable;

To grant the company USD GLOBAL INC the contract (C-2024-34) at the submitted unit prices of \$37,931.23 (taxes included) for the period from March 1, 2024 to December 31, 2024, in accordance with the tender documents;

To charge the expenses associated with the new contract as follows:

Source: Operating budget 2024

Appropriation: 02-452-00-446 "External services – Selective collections"

Contract: \$18,922.16 (taxes included)
Total expense: \$19,535.91 (taxes included)
Credit: \$17,838.71

02-452-00-459 "Garden waste / Sustainable development"

Contract: \$19,009.07 (taxes included) t
Total expense: \$21,464.09 (taxes included)
Credit: \$19,599.58

CARRIED UNANIMOUSLY

RESOLUTION NO. 24-02-18

Subject: Laboratory services

It was moved by Councillor Maryam Kamali Nezhad, seconded by Councillor Maya Chammas, and resolved:

To authorize an expense for the amount of \$116,537.03 (taxes included) for the professional services for laboratory services works which include, as needed, all accessories costs;

To award to SOLMATECH INC. the contract (C-2024-36) to undertake these works with the unit prices submitted, for the total amount of \$105,942.75 (taxes included), in accordance with the tendering documents for this contract subject to approval of loans by-law E-2403 by the MAMH;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

Provenance : Règlement d'emprunt E-2403, E-2303, amorti sur une période de 25 ans.

Imputation : Poste budgétaire : 22-300-00-711

Projets : 2024-310-04 « 2024 Programme annuel - Rues et trottoirs »; 2023-310-17 « Programme annuel - Rues et trottoirs »

Contrat : 105 942,75 \$ (taxes incluses)
Dépense : 116 537,03 \$ (taxes incluses)
Crédit : 106 413,87 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22. Services de traçabilité des sols

RÉSOLUTION N° 24-02-19

Objet : Services de traçabilité des sols

Sur proposition du conseiller Daniel Pilon, appuyé par le conseiller Sébastien Dreyfuss, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 96 473,22 \$ (taxes incluses) pour les services professionnels pour les services de traçabilité des sols, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant ;

D'accorder à SOLMATECH INC. le contrat (C-2024-35) à cette fin, aux prix unitaires soumis, pour un prix total de 87 702,93 \$ (taxes incluses), conformément aux documents d'appel d'offres préparés pour ce contrat sous réserve de l'approbation du règlement d'emprunt E-2403 par le MAMH ;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

Provenance : Budget de fonctionnement 2024.

Règlement d'emprunt E-2403, E-2303, amorti sur une période de 25 ans

Imputation : Postes budgétaires : 22-300-00-711; 02-453-00-458

Projets : 2024-310-04 « 2024 Programme annuel - Rues et trottoirs »; 2023-310-17 « Programme annuel - Rues et trottoirs »; « Services extérieurs - Recyclables – Élimination des matériaux secs »

Contrat : 87 702,93 \$ (taxes incluses)
Dépense : 96 473,22 \$ (taxes incluses)
Crédit : 88 092,94 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

To charge the expenditures associated with this contract as follows:

Source: Loan By-Law E-2024, E-2303, with an amortization period over 25 years.

Appropriation: Budget accounts: 22-300-00-711

Projects: 2024-310-04 "2024 Programme annuel - Rues et trottoirs "; 2023-310-17 " Programme annuel - Rues et trottoirs "

Contract: \$105,942.75 (taxes included)
Expenditure: \$116,537.03 (taxes included)
Credit: \$106,413.87

CARRIED UNANIMOUSLY

RESOLUTION NO. 24-02-19

Subject: Soil traceability services

It was moved by Councillor Daniel Pilon, seconded by Councillor Sébastien Dreyfuss, and resolved:

To authorize an expense for the amount of \$96,473.22 (taxes included) for the professional services for soil traceability services works which include, as needed, all accessories costs;

To award to SOLMATECH INC. the contract (C-2024-35) to undertake these works with the unit prices submitted, for the total amount of \$87,702.93 (taxes included), in accordance with the tendering documents for this contract subject to approval of loans by-law E-2403 by the MAMH;

To charge the expenditures associated with this contract as follows:

Source: Operating budget.

Loan By-Law E-2403, E-2303, with an amortization period over 25 years

Appropriation: Budget accounts: 22-300-00-711; 02-453-00-458

Projects: 2024-310-04 "2024 Programme annuel - Rues et trottoirs " ; 2023-310-17; " Programme annuel - Rues et trottoirs "; " Services extérieurs - Recyclables – Élimination des matériaux secs "

Contract: \$87 702,93 (taxes included)
Expenditure: \$96 473,22 (taxes included)
Credit: \$88 092,94

CARRIED UNANIMOUSLY

23. Recommandations du Comité consultatif d'urbanisme

RÉSOLUTION N° 24-02-20

Objet : Recommandations du Comité consultatif d'urbanisme

Sur proposition de la conseillère Caroline Decaluwe, appuyé par le conseiller Daniel Pilon, il est résolu :

D'APPROUVER les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet d'une recommandation favorable du CCU lors de la réunion virtuelle tenue le 29 janvier 2024 ;

Plan n° 1 : 533 Algonquin pour « Modification du contour de la porte d'entrée et allèges des fenêtres » ;

Plan n° 2 : 555 Mitchell pour « PIIA échu: Remplacement des blocs de verres, des perrons, des fenêtres et réfection de la maçonnerie et vestibule » ;

Plan n° 3 : 2278 Rockland pour « Agrandir un balcon à l'étage au mur arrière d'une habitation bi familiale jumelée », sous les réserves suivantes :

- l'écran protecteur (d'intimité) doit être moins opaque et ne doit pas ressembler à une clôture. Un plan révisé est requis ;

- le nouveau garde-corps doit être du même modèle que l'existant au 2e étage et sa hauteur doit être confirmée ;

Plan n° 4 : 152 Jasper pour « Agrandissement dans la cour latérale droite sur 2 étages » ;

Plan n° 5 : 370 Beverley pour « Ajout des garde-corps sur un nouveau perron dans la cour avant », sous la réserve suivante :

- déposer un modèle de rampe révisé, dont le matériau serait en aluminium soudé et de couleur blanc ;

Plan n° 7 : 815 Plymouth pour « PIIA expiré : installation d'une enseigne en marge avant » ;

Plan n° 8 : 2690 Graham pour « Dépôt Nouveau Projet : Modifications des façades : Remplacement des portes et fenêtres incluant des modifications aux ouvertures, remplacement des bardeaux de la toiture et soffites, fascias et gouttières ainsi que l'ajout d'une fausse cheminée. », sous la réserve suivante :

- au 2e étage du mur arrière, les fenêtres devront être composées d'un seul ou deux panneaux égaux ;

Plan n° 9 : 1690 Norway pour « Modification des façades : Nouvelles fenêtres et porte d'entrée de couleur : blanche, nouvelle porte patio à la façade arrière, nouveau revêtement en composite à l'entrée et à la porte de garage. », sous les réserves suivantes :

RESOLUTION NO. 24-02-20

Subject: CCU recommendations

It was moved by Councillor Caroline Decaluwe, seconded by Councillor Daniel Pilon, and resolved:

TO APPROVE the PIIA plans that have been the subject of a favourable recommendation from the CCU at its virtual meeting held on January 29, 2024;

Plan no. 1: 533 Algonquin for "Modification of the entrance door frame and window sills";

Plan no. 2: 555 Mitchell for "PIIA expired: Replacement of glass blocks, stoops, windows and repair of masonry and vestibule";

Plan no. 3: 2278 Rockland for "Enlarging a second-storey balcony on the rear wall of a semi-detached two-family dwelling"; subject to the following:

- the privacy screen must be less opaque and must not resemble a fence. A revised plan is required;

- the new railing must be of the same design as the existing railing on the 2nd floor, and its height must be confirmed;

Plan no. 4: 152 Jasper for "2-storey extension in the right side yard";

Plan no. 5: 370 Beverley for "Addition of railings on a new porch in the front yard"; subject to the following:

- submit a revised railing model made of white welded aluminum;

Plan no. 7: 815 Plymouth for "Expired PIIA: installation of a sign in front setback";

Plan no. 8: 2690 Graham for "New project submitted: Facade modifications: Replacement of doors and windows, including modifications to openings, replacement of roof shingles and soffits, fascias and gutters, and addition of a false chimney."; subject to the following:

- on the 2nd floor of the rear wall, windows should be composed of a single or two equal panels;

Plan no. 9: 1690 Norway for "Facade modifications: New white windows and entrance door, new patio door on rear facade, new composite cladding on the entrance and garage door."; subject to the following:

- les fenêtres de gauche au 2e étage de la façade avant et arrière doivent être divisées en deux ;

- l'option A est recevable pour coloration du NewTechWood : UH61-Norwegian Cladding; Antique ;

- l'option A est recevable pour les choix de portes; toutefois une division est requise entre la porte de garage et la porte-accès ;

Plan n° 10 : 452 Lazard pour « Modification des façades : nouveau revêtement aux façades et à la toiture, remplacement des portes et fenêtres » ;

Plan n° 11 : 2082 Fulton pour « Remplacement de deux fenêtres en façade ainsi que les fenêtres arrière avec nouvelles ouvertures », sous les réserves suivantes :

- la fenêtre de type auvent devra avoir le même carrelage que l'existant ;

- la nouvelle fenêtre au mur latéral de droite est trop large, elle devra avoir les mêmes dimensions que celle à l'étage ;

Plan n° 13 : 2155-2165 Rockland pour « Remplacement des fenêtres, Coloration : Gris Granite » ;

Plan n° 14 : 821 Caledonia pour « Modification au PIIA pour modifications aux fenêtres, à la marquise du garage et à l'entrée principale », favorable seulement pour les éléments suivants :

- nouvelle subdivision des fenêtres au 2^e étage du mur de façade ;

- fenestration plus grande au niveau sous-sol des deux façades latérales ;

- nouvelle marquise au-dessus de la porte d'entrée principale ;

Plan n° 15 : 5640 Paré pour « Équipements mécaniques sur la toiture » ;

Plan n° 16 : 533 Powell pour « Modification au revêtement à l'étage et aux portes de garage ».

DE REFUSER les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet d'une recommandation non favorable du CCU lors de la réunion virtuelle tenue le 29 janvier 2023 :

Plan n° 14 : 821 Caledonia pour « Modification au PIIA pour modifications aux fenêtres, à la marquise du garage et à l'entrée principale », non favorable selon les motifs suivants :

- retrait de la marquise au-dessus de la porte de garage : non favorable. La marquise doit être réintégrée au-dessus du garage tout en retirant le bandeau de brique déjà installé ;

- retrait des fenêtres en saillie sur les 4 façades : non favorable. Cet élément architectural doit être réintégré au projet. Saillie requise pour les fenêtres tel que PIIA initial ;

- the left windows on the 2nd floor of the front and rear facades must be divided in two;

- option A is acceptable for NewTechWood stain: UH61-Norwegian Cladding; Antique;

- option A is acceptable for door choices; however a division is required between the garage door and the access door.

Plan no. 10: 452 Lazard for "Modifications to facades: new cladding on facades and roof, replacement of doors and windows";

Plan no. 11: 2082 Fulton for "Replacement of two front windows and rear windows with new openings"; subject to the following:

- the awning-type window should have the same tiling as the existing one;

- the new window on the right-hand side wall is too wide; it should have the same dimensions as the upstairs window;

Plan no. 13: 2155-2165 Rockland for "Replacement of windows, colour :Grey Granite";

Plan no. 14: 821 Caledonia for "Modification to the PIIA for modifications to windows, garage awning and main entrance"; in favour concerning these elements only:

- new window subdivision on the 2nd floor of the front wall;

- larger windows on basement level of both side elevations;

- new awning over the main entrance door;

Plan no. 15: 5640 Paré for "Mechanical equipment on the roof";

Plan no. 16: 533 Powell for "Modification to second-floor siding and garage doors".

TO REFUSE the PIIA plans that have been the subject of a non-favourable recommendation of the CCU at its virtual meeting held on January 29, 2024:

Plan no. 14: 821 Caledonia for "Modification to the PIIA for modifications to windows, garage awning and main entrance"; not favourable due to the following:

- removal of awning above garage door: unfavourable. The awning should be reinstated above the garage, while removing the brick band already installed;

- removal of projecting windows on all 4 facades: unfavourable. This architectural element must be reinstated. Projections required for windows as per original PIIA;

- retrait des carreaux dans les fenêtres du mur arrière : non favorable. Le carrelage est requis pour l'ensemble des fenêtres, tel que demandé au règlement sur les PIIA.

D'APPROUVER les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet d'une recommandation favorable du CCU lors de la réunion virtuelle tenue le 9 février 2024 ;

Plan n° 1 : 571 Kindersley pour « Agrandissement dans la cour arrière sur 2 étages », sous la réserve suivante :

- le retrait pour la transition entre le bâtiment existant et l'agrandissement doit être de minimum 24" sur les deux côtés ;

Plan n° 2 : 597 Kenaston pour « Agrandissement au-dessus du garage », sous les réserves suivantes :

- la nouvelle fenêtre dans la façade avant au 2^e étage devrait avoir un seul panneau, devrait être de la même largeur que les autres fenêtres existantes et être centrée au même endroit ;

- prévoir un retour sur le mur latéral en briques afin d'assurer une meilleure transition entre les deux couleurs (environ une brique et demie ou 16 " de brique jaune) ;

- un joint vertical est requis afin de démarquer le changement de couleur de la brique ;

Plan n° 3 : 5720 Ferrier pour « Modification de la fenestration en façade avant » ;

Plan n° 4 : 5720 Ferrier pour « Installation d'enseigne commerciale pour Rivian » ;

Plan n° 5 : 1301 Canora pour « Nouvelles enseignes apposées sur les façades pour Desjardins » ;

Plan n° 6 : 221 Devon pour « Agrandissement dans la cour arrière au RDC », sous la réserve suivante :

- le projet dans son ensemble est recevable; toutefois, la brique peinte est non recevable pour l'agrandissement. Un vrai échantillon d'une nouvelle brique qui correspond à la brique peinte existante devra être soumis pour l'émission du permis ;

Plan n° 7 : 575 Glengarry pour « Rénovation de la marquise en façade avant », sous la réserve suivante :

- option 1 « brun antique » ;

Plan n° 8 : 30 Jasper pour « Agrandissement dans la cour latérale gauche sur deux étages », sous la réserve suivante :

- option 2 de coloration est retenue : Option beige.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- removal of panes in rear-wall windows: unfavourable. All windows must be paned, as required by the PIIA bylaw.

TO APPROVE the PIIA plans that have been the subject of a favourable recommendation from the CCU at its virtual meeting held on February 9, 2024;

Plan no. 1: 571 Kindersley for "2-story backyard extension"; subject to the following:

- The setback for the transition between the existing building and the extension must be a minimum of 24" on both sides.

Plan no. 2: 597 Kenaston for "2-story backyard extension"; subject to the following:

- the new window in the front elevation on the 2nd floor should have one single panel, be the same width as the other existing windows and be centred in the same place;

- provide a return on the brick side wall to ensure a better transition between the two colours (approximately one and a half bricks or 16" of yellow brick);

- a vertical joint is required to distinguish the change in brick colour;

Plan no. 3: 5720 Ferrier for "Modification of front windows";

Plan no. 4: 5720 Ferrier for "Commercial sign installation for Rivian";

Plan no. 5: 1301 Canora for "Commercial sign installation for Desjardins";

Plan no. 6: 221 Devon for "Backyard extension on the ground floor"; subject to the following:

- the project as a whole is admissible; however, the painted brick is not admissible for the extension. A real sample of a new brick that matches the existing painted brick must be submitted for the permit to be issued;

Plan no. 7: 575 Glengarry for "Renovation of the front facade awning"; subject to the following:

- option 1 « antique brown »;

Plan no. 8: 30 Jasper for "Two-storey extension in the left side courtyard"; subject to the following:

- colour option 2 is accepted: Beige option.

CARRIED UNANIMOUSLY

24. **Adoption du Règlement N° E-2005-1, abrogeant le Règlement N° E-2005 autorisant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 250 000 \$ pour des travaux de parcs**

RÉSOLUTION N° 24-02-21

Objet : Adoption du Règlement N° E-2005-1, abrogeant le Règlement N° E-2005 autorisant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 250 000 \$ pour des travaux de parcs

ATTENDU QUE conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), le Règlement N° E-2005-1, abrogeant le Règlement N° E-2005 autorisant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 250 000 \$ pour des travaux de parcs a été précédé d'un dépôt et d'un avis de motion donné le 23 janvier 2024 ;

Sur proposition de la conseillère Sophie Séguin, appuyé par le conseiller Daniel Pilon, il est résolu :

D'adopter le Règlement N° E-2005-1, abrogeant le Règlement N° E-2005 autorisant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 250 000 \$ pour des travaux de parcs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 24-02-21

Subject: Adoption of By-law No. E-2005-1 repealing By-law No. E-2005 to authorize capital expenditures and a loan of \$250,000 for Municipal Parks

WHEREAS in accordance with section 356 of *Cities and Towns Act* (CQLR Chapter C-19), By-law No. E-2005-1 repealing By-law No. E-2005 to authorize capital expenditures and a loan of \$250,000 for Municipal Parks was preceded by a filing and a notice of motion given on January 23, 2024;

It was moved by Councillor Sophie Séguin, seconded by Councillor Daniel Pilon, and resolved:

To adopt By-law No. E-2005-1 repealing By-law No. E-2005 to authorize capital expenditures and a loan of \$250,000 for Municipal Parks.

CARRIED UNANIMOUSLY

25. **Adoption du Règlement N° E-2206-1 abrogeant le Règlement no. E-2206 autorisant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 300 000 \$ pour l'acquisition d'un terrain**

RÉSOLUTION N° 24-02-22

Objet : Adoption du Règlement N° E-2206-1 abrogeant le Règlement no. E-2206 autorisant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 300 000 \$ pour l'acquisition d'un terrain

ATTENDU QUE conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), le Règlement N° E-2206-1 abrogeant le Règlement N° E-2206 autorisant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 300 000 \$ pour l'acquisition d'un terrain a été précédé d'un dépôt et d'un avis de motion donné le 23 janvier 2024 ;

Sur proposition de la conseillère Caroline Decaluwe, appuyé par le conseiller Antoine Tayar, il est résolu :

D'adopter le Règlement N° E-2206-1 abrogeant le Règlement N° E-2206 autorisant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 300 000 \$ pour l'acquisition d'un terrain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 24-02-22

Subject: Adoption of By-law No. E-2206-1 repealing By-Law No. E-2206 to authorize capital expenditures and a loan of \$300,000 for the acquisition of a lot

WHEREAS in accordance with section 356 of *Cities and Towns Act* (CQLR Chapter C-19), By-law No. E-2206-1 repealing By-Law No. E-2206 to authorize capital expenditures and a loan of \$300,000 for the acquisition of a lot was preceded by a filing and a notice of motion given on January 23, 2024;

It was moved by Councillor Caroline Decaluwe, seconded by Councillor Antoine Tayar, and resolved:

To adopt By-law No. E-2206-1 repealing By-Law No. E-2206 to authorize capital expenditures and a loan of \$300,000 for the acquisition of a lot.

CARRIED UNANIMOUSLY

26. Adoption du Règlement N° 1443-1 modifiant le Règlement de construction No 1443 en ce qui a trait aux clapets antiretours

RÉSOLUTION N° 24-02-23

Objet : Adoption du Règlement N° 1443-1 modifiant le Règlement de construction No 1443 en ce qui a trait aux clapets antiretours

ATTENDU QUE conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), le Règlement N° 1443-1 modifiant le Règlement de construction N° 1443 en ce qui a trait aux clapets antiretours a été précédé d'un dépôt et d'un avis de motion donné le 23 janvier 2024 ;

Sur proposition de la conseillère Maryam Kamali Nezhad, appuyé par la conseillère Sophie Séguin, il est résolu :

D'adopter le Règlement N° 1443-1 modifiant le Règlement de construction N° 1443 en ce qui a trait aux clapets antiretours.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 24-02-23

Subject: Adoption of By-law No. 1443-1 to amend construction By-law No. 1443 with respect to check valves

WHEREAS in accordance with section 356 of *Cities and Towns Act* (CQLR Chapter C-19), By-law No. 1443-1 to amend construction By-law No. 1443 with respect to check valves was preceded by a filing and a notice of motion given on January 23, 2024;

It was moved by Councillor Maryam Kamali Nezhad, seconded by Councillor Sophie Séguin, and resolved:

To adopt By-law No. 1443-1 to amend construction By-law No. 1443 with respect to check valves.

CARRIED UNANIMOUSLY

27. Adoption du Règlement N° 1384-47 modifiant le Règlement N° 1384 sur la circulation et le stationnement en ce qui a trait en ce qui a trait aux permis de stationnement, à la signalisation routière et à diverses dispositions

RÉSOLUTION N° 24-02-24

Objet : Adoption du Règlement N° 1384-47 modifiant le Règlement N° 1384 sur la circulation et le stationnement en ce qui a trait en ce qui a trait aux permis de stationnement, à la signalisation routière et à diverses dispositions

ATTENDU QUE conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), le Règlement N° 1384-47 modifiant le Règlement N° 1384 sur la circulation et le stationnement en ce qui a trait en ce qui a trait aux permis de stationnement, à la signalisation routière et à diverses dispositions a été précédé d'un dépôt et d'un avis de motion donné le 23 janvier 2024 ;

Sur proposition du conseiller Sébastien Dreyfuss, appuyé par la conseillère Sophie Séguin, il est résolu :

D'adopter le Règlement N° 1384-47 modifiant le Règlement N° 1384 sur la circulation et le stationnement en ce qui a trait en ce qui a trait aux permis de stationnement, à la signalisation routière et à diverses dispositions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 24-02-24

Subject: Adoption of By-law No. 1384-47 to amend Traffic and parking By-law No. 1384 with respect to parking permits, traffic signs and various provisions

WHEREAS in accordance with section 356 of *Cities and Towns Act* (CQLR Chapter C-19), By-law No. 1384-47 to amend Traffic and parking By-law No. 1384 with respect to parking permits, traffic signs and various provisions was preceded by a filing and a notice of motion given on January 23, 2024;

It was moved by Councillor Sébastien Dreyfuss, seconded by Councillor Sophie Séguin, and resolved:

To adopt By-law No. 1384-47 to amend Traffic and parking By-law No. 1384 with respect to parking permits, traffic signs and various provisions.

CARRIED UNANIMOUSLY

28. **Dépôt, avis de motion et 1er projet du Règlement N°1441-13 modifiant le règlement de zonage N°1441 concernant la zone H-726**

RÉSOLUTION N° 24-02-25

Objet : Dépôt, avis de motion et 1er projet du Règlement N°1441-13 modifiant le règlement de zonage N°1441 concernant la zone H-726

1. Avis de motion

Le conseiller Daniel Pilon dépose le projet de Règlement N°1441-13 modifiant le règlement de zonage N°1441 en ce qui a trait au nombre d'étages, à la hauteur, aux marges et au coefficient d'occupation du sol dans la zone H-726 et donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une séance subséquente.

2. Adoption du premier projet de règlement

Sur proposition du conseiller Daniel Pilon, appuyé par le conseiller Sébastien Dreyfuss, il est résolu :

D'adopter le premier projet de Règlement N°1441-13 modifiant le règlement de zonage N°1441 en ce qui a trait au nombre d'étages, à la hauteur, aux marges et au coefficient d'occupation du sol dans la zone H-726 ;

De tenir, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1), une assemblée publique relativement à ce projet de règlement, à son contenu et aux conséquences de son adoption le 12 mars 2024 à 18h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

29. **Dépôt, avis de motion et 1er Projet de règlement N°1441-14 modifiant le règlement de zonage N°1441 en ce qui a trait aux marges, au coefficient d'emprise au sol et au coefficient d'occupation du sol dans la zone C-211**

RÉSOLUTION N° 24-02-26

Objet : Dépôt, avis de motion et 1er Projet de règlement N°1441-14 modifiant le règlement de zonage N°1441 en ce qui a trait aux marges, au coefficient d'emprise au sol et au coefficient d'occupation du sol dans la zone C-211

1. Avis de motion

Le conseiller Antoine Tayar dépose le projet de règlement N°1441-14 modifiant le règlement de zonage N°1441 en ce qui a trait aux marges, au coefficient d'emprise au sol et au coefficient d'occupation du sol dans la zone C-211 et donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une séance subséquente.

2. Adoption du premier projet de règlement

Sur proposition du conseiller Antoine Tayar, appuyé par la conseillère Maryam Kamali Nezhad, il est résolu :

RESOLUTION NO. 24-02-25

Subject: Filing, notice of motion and 1st Draft By-law No. 1441-13 to amend Zoning By-law No. 1441 with respect to the number of storeys, height, setbacks and the floor area ratio in zone H-726

1. Notice of motion

Councillor Daniel Pilon files Draft By-law No. 1441-13 to amend Zoning By-law No. 1441 with respect to the number of storeys, height, setbacks and the floor area ratio in zone H-726 and gives notice of motion that it will be introduced for adoption at a future sitting.

2. Adoption of first Draft By-Law

It was moved by Councillor Daniel Pilon, seconded by Councillor Sébastien Dreyfuss, and resolved:

To adopt the first Draft By-law No. 1441-13 to amend Zoning By-law No. 1441 with respect to the number of storeys, height, setbacks and the floor area ratio in zone H-726;

To hold, in accordance with the *Act respecting Land Use Planning and Development* (CQLR, Chapter A-19.1), a public meeting regarding this Draft By-law, its content and the consequences of its adoption on March 12, 2024, at 18:00.

CARRIED UNANIMOUSLY

RESOLUTION NO. 24-02-26

Subject: Filing, notice of motion and 1st Draft By-law No. 1441-14 to amend Zoning By-law No. 1441 with respect to setbacks, the coverage ratio and the floor area ratio in zone C-211

1. Notice of motion

Councillor Antoine Tayar files Draft By-law No. 1441-14 to amend Zoning By-law No. 1441 with respect to setbacks, the coverage ratio and the floor area ratio in zone C-211 and gives notice of motion that it will be introduced for adoption at a future sitting.

2. Adoption of first Draft By-Law

It was moved by Councillor Antoine Tayar, seconded by Councillor Maryam Kamali Nezhad, and resolved:

D'adopter le premier projet de règlement N°1441-14 modifiant le règlement de zonage N°1441 en ce qui a trait aux marges, au coefficient d'emprise au sol et au coefficient d'occupation du sol dans la zone C-211 ;

De tenir, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1), une assemblée publique relativement à ce projet de règlement, à son contenu et aux conséquences de son adoption le 12 mars 2024 à 18h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

To adopt the first Draft By-law No. 1441-14 to amend Zoning By-law No. 1441 with respect to setbacks, the coverage ratio and the floor area ratio in zone C-211;

To hold, in accordance with the *Act respecting Land Use Planning and Development* (CQLR, Chapter A-19.1), a public meeting regarding this Draft By-law, its content and the consequences of its adoption on March 12, 2024, at 18:00.

CARRIED UNANIMOUSLY

Dépôt, avis de motion et 1er projet du Règlement N°1441-15 modifiant le règlement de zonage N°1441 concernant les dispositions particulières applicables aux zones M-801, M-802 et M-803

RÉSOLUTION N° 24-02-27

Objet : Dépôt, avis de motion et 1er projet du Règlement N°1441-15 modifiant le règlement de zonage N°1441 concernant les dispositions particulières applicables aux zones M-801, M-802 et M-803

1. Avis de motion

La conseillère Sophie Séguin dépose le projet de Règlement N°1441-15 modifiant le règlement de zonage N°1441 concernant les Dispositions particulières applicables aux zones M-801, M-802 et M-803 et donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une séance subséquente.

2. Adoption du premier projet de règlement

Sur proposition de la conseillère Sophie Séguin, appuyé par le conseiller Sébastien Dreyfuss, il est résolu :

D'adopter le premier projet de Règlement N°1441-15 modifiant le règlement de zonage N°1441 concernant les Dispositions particulières applicables aux zones M-801, M-802 et M-803 ;

De tenir, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1), une assemblée publique relativement à ce projet de règlement, à son contenu et aux conséquences de son adoption le 5 mars 2024 à 18h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 24-02-27

Subject: Filing, notice of motion and 1st Draft By-law No. 1441-15 to amend Zoning By-law N°1441 concerning the Special Provisions applicable to zones M-801, M-802 and M-803

1. Notice of motion

Councillor Sophie Séguin files Draft By-law No. 1441-15 to amend Zoning By-law N°1441 concerning the Special Provisions applicable to zones M-801, M-802 and M-803 and gives notice of motion that it will be introduced for adoption at a future sitting.

2. Adoption of first Draft By-Law

It was moved by Councillor Sophie Séguin, seconded by Councillor Sébastien Dreyfuss, and resolved:

To adopt the first Draft By-law No. 1441-15 to amend Zoning By-law N°1441 concerning the Special Provisions applicable to zones M-801, M-802 and M-803;

To hold, in accordance with the *Act respecting Land Use Planning and Development* (CQLR, Chapter A-19.1), a public meeting regarding this Draft By-law, its content and the consequences of its adoption on March 5, 2024, at 18:00.

CARRIED UNANIMOUSLY

Dépôt, avis de motion et 1er projet du Règlement N°1441-16 modifiant le règlement de zonage N°1441 en ce qui a trait à l'affichage pour le complexe multifonctionnel dans les zones M-801, M-802 et M-803

RÉSOLUTION N° 24-02-28

Objet : Dépôt, avis de motion et 1er projet du Règlement N°1441-16 modifiant le règlement de zonage N°1441 en ce qui a trait à l'affichage pour le complexe multifonctionnel dans les zones M-801, M-802 et M-803

1. Avis de motion

Le conseiller Daniel Pilon dépose le projet de Règlement N°1441-16 modifiant le règlement de zonage N°1441 en ce qui a trait à l'affichage pour le complexe multifonctionnel dans les zones M-801, M-802 et M-803 et donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une séance subséquente.

2. Adoption du premier projet de règlement

Sur proposition du conseiller Daniel Pilon, appuyé par le conseiller Antoine Tayar, il est résolu :

D'adopter le premier projet de Règlement N°1441-16 modifiant le règlement de zonage N°1441 en ce qui a trait à l'affichage pour le complexe multifonctionnel dans les zones M-801, M-802 et M-803;

De tenir, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1), une assemblée publique relativement à ce projet de règlement, à son contenu et aux conséquences de son adoption le 5 mars 2024 à 18h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 24-02-28

Subject: Filing, notice of motion and 1st Draft By-law No. 1441-16 to amend Zoning By-law N°1441 with respect to signage for the multifunctional complex in zones M-801, M-802 and M-803

1. Notice of motion

Councillor Daniel Pilon files Draft By-law No. 1441-16 to amend Zoning By-law N°1441 with respect to signage for the multifunctional complex in zones M-801, M-802 and M-803 and gives notice of motion that it will be introduced for adoption at a future sitting.

2. Adoption of first Draft By-Law

It was moved by Councillor Daniel Pilon, seconded by Councillor Antoine Tayar, and resolved:

To adopt the first Draft By-law No. 1441-16 to amend Zoning By-law N°1441 with respect to signage for the multifunctional complex in zones M-801, M-802 and M-803;

To hold, in accordance with the *Act respecting Land Use Planning and Development* (CQLR, Chapter A-19.1), a public meeting regarding this Draft By-law, its content and the consequences of its adoption on March 5, 2024, at 18:00.

CARRIED UNANIMOUSLY

Dépôt et avis de motion du projet de Règlement N° 1470 concernant la tarification de l'exercice 2024, aux fins de pourvoir à la dotation de la réserve financière pour le financement des dépenses majeures et de remplacement de la passerelle Royalmount

Objet : Dépôt et avis de motion du projet de Règlement N° 1470 concernant la tarification de l'exercice 2024, aux fins de pourvoir à la dotation de la réserve financière pour le financement des dépenses majeures et de remplacement de la passerelle Royalmount

Le conseiller Daniel Pilon dépose le projet de Règlement N° 1470 concernant la tarification de l'exercice 2024, aux fins de pourvoir à la dotation de la réserve financière pour le financement des dépenses majeures et de remplacement de la passerelle Royalmount et donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une séance subséquente.

Subject: Filing and notice of motion of Draft By-law No. 1470 concerning the rate for the 2024 fiscal year, for the purpose of allocating the financial reserve to finance major expenditures and the replacement of the Royalmount footbridge

Councillor Daniel Pilon files Draft By-law No. 1470 concerning the rate for the 2024 fiscal year, for the purpose of allocating the financial reserve to finance major expenditures and the replacement of the Royalmount footbridge and gives notice of motion that it will be introduced for adoption at a future sitting.

33. Rapport sur les décisions prises et orientations du conseil au conseil d'agglomération

RÉSOLUTION N° 24-02-29

Objet : Rapport sur les décisions prises et orientations du conseil au conseil d'agglomération

ATTENDU QUE le maire de la Ville doit exposer la position qu'il entend prendre sur les sujets inscrits à l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 22 février 2024 et discuter de celle-ci avec les autres membres présents afin d'adopter une résolution établissant l'orientation du conseil conformément à l'article 61 (2o) de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.001).

Sur proposition de la conseillère Maya Chammas, appuyé par le conseiller Antoine Tayar, il est résolu :

De mandater le maire, ou son représentant, à assister à la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 22 février 2024 afin de prendre toutes les décisions qu'il jugera appropriées sur les dossiers présentés à cette séance en se basant sur l'information qui y sera fournie, et ce, dans l'intérêt supérieur de la Ville de Mont-Royal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 24-02-29

Subject: Report on Decisions rendered and orientations of Council at the Agglomeration Council meeting

WHEREAS the Mayor must set out the position that he intends to take on the matters on the agenda of the February 22, 2024, regular sitting of the Urban Agglomeration Council and discuss that position with the other members present in order to adopt a resolution establishing the council's stance in accordance with section 61 (2°) of an *Act Respecting the Exercise of Certain Municipal Powers in Certain Urban Agglomerations* (CQLR, chapter E-20.001).

It was moved by Councillor Maya Chammas, seconded by Councillor Antoine Tayar, and resolved:

To authorize the Mayor, or his representative, to attend the February 22, 2024, agglomeration council regular meeting in order to make any decisions he deems appropriate regarding the matters presented at this meeting based on the information provided during this meeting and in the best interests of the Town of Mount Royal.

CARRIED UNANIMOUSLY

34. Période de questions du public

Le maire ouvre la deuxième période de questions à 20 h 20, il répond aux questions de 5 citoyens et la période de questions se termine à 20 h 37.

35. Levée de la séance

RÉSOLUTION N° 24-02-30

Objet : Levée de la séance

ATTENDU QUE tous les sujets de l'ordre du jour sont épuisés ;

Sur proposition du conseiller Sébastien Dreyfuss, appuyé par le conseiller Daniel Pilon, il est résolu :

De lever la séance à 20 h 37.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le maire,

(signé Peter J. Malouf)

Peter J. Malouf

RESOLUTION NO. 24-02-30

Subject: Closing of Meeting

WHEREAS all subjects on the Agenda are exhausted;

It was moved by Councillor Sébastien Dreyfuss, seconded by Councillor Daniel Pilon, and resolved:

To close the meeting at 20:37.

CARRIED UNANIMOUSLY

La greffière adjointe,

(signé Myriam Léger)

Myriam Léger